



**l'Assurance
Maladie**

Service Médical
Languedoc Roussillon

Le suivi et le contrôle de la bonne adaptation des appareils qui vous sont délivrés font partie des missions de l'Assurance Maladie.

Vous pouvez également être à l'origine de ces demandes de contrôle auprès de l'organisme d'assurance maladie auquel vous êtes affilié, notamment si l'appareil livré ne vous semble pas adapté à vos besoins (**uniquement après avoir pris contact avec votre fournisseur et si celui-ci ne résout pas le ou les problèmes d'adaptation de votre nouvel appareil**).

Dans ce cas, vous pouvez nous adresser votre réclamation au service médical régional à l'adresse indiquée ci-dessous

DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL
SERVICE APPAREILLAGE
29 COURS GAMBETTA - CS 39547
34961 MONTPELLIER CEDEX 2